

Irri.pl@ine

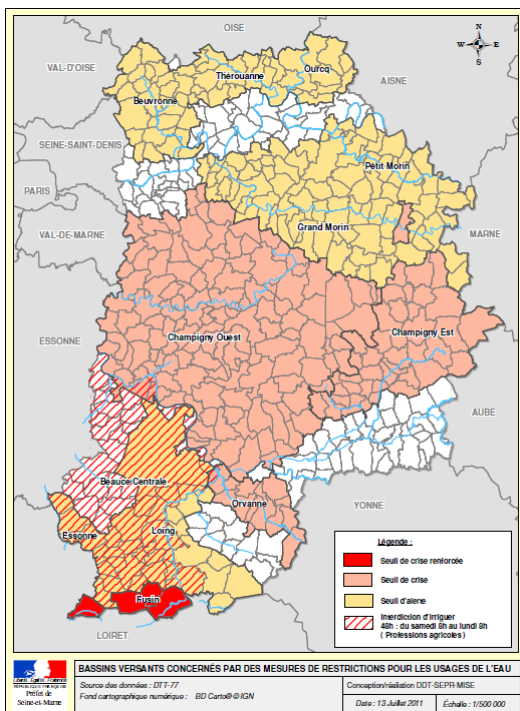
N° 95 – 21 juillet 2011 – 2+3 pages

Sept arrêtés de restrictions de l'usage de l'eau concernant l'irrigation sur le département de Seine-et-Marne ont été signés le 13 juillet 2011

METEO

La pluviométrie de cette semaine compense largement tous les besoins en eau des cultures sur le département. Avec souvent plus de 70 mm cumulés, elle permet une recharge des sols, et même pour les plus superficiels elle est supérieure à la RU.

Pour ceux qui suivent un bilan hydrique, la moyenne des ETP du 11 au 19 juillet est de 3,8 mm/j.



REGLEMENTATION

ÉTAT DES RESTRICTIONS EN VIGUEUR au 16 juillet 2011

Situation		Restrictions s'appliquant à l'irrigation agricole
en Crise :		
Nappes	Beauce Centrale Beauce Fusain	Prélèvements interdits du samedi 8 h au lundi 8 h soit 48 heures consécutives
	Champigny-Est Champigny-Ouest	En dehors du protocole de Gestion Collective : - Grandes Cultures : prélèvements INTERDITS - Cultures légumières et maraîchères : interdits entre 8 h et 20 h En Gestion Collective : dans les limites du Quota attribué
Rivières et bassins versants	Orvanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - en rivières et dans leurs lits majeurs, INTERDITS - par forages interdits de 12 h à 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h Prélèvements pour l'irrigation des cultures légumières et maraîchères : - en rivières et dans leurs lits majeurs interdits de 8 h à 20 h - par forages autorisés
	En Alerte :	
	Beuvronne Grand Morin Petit Morin Loing Ourcq Thérouanne	Prélèvements pour l'irrigation des Grandes Cultures : - interdits entre 12 h et 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h Prélèvements pour l'irrigation des Cultures légumières et maraîchères : - Pas de restriction , mais sensibilisation aux économies d'eau

NAPPE DE BEAUCE (en crise sur sa totalité)

2 arrêtés préfectoraux (un pour la Beauce Centrale de Seine-et-Marne, et un pour le secteur du Fusain) confirment la **suspension des prélèvements pour l'irrigation de 48 heures par semaine** à compter du samedi 16 juillet.

En conséquence, il est **interdit d'irriguer 48 h consécutives (du samedi 8 h au lundi 8 h)**.

✓ **Situation de la nappe :** le 17 juillet 2011, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,66 m. Celui du secteur Fusain était à 85,03 m.

NAPPE DU CHAMPIGNY (en crise sur sa totalité)

Le 17 juillet 2011, le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indiquait 123,23 m NGF, et celui de Montereau-sur-le-Jard indiquait 48,04 m NGF.

Le secteur de Champigny Est reste en crise.

L'arrêté de crise n° 2011/DDT/SEPR/350, signé le 13 juillet pour le secteur de **Champigny Ouest**, implique :

- pour ceux qui sont **en dehors du protocole de gestion quantitative** une interdiction de prélèvements en grandes cultures, et une interdiction d'irrigation entre 8 h et 20 h en cultures légumières et maraîchères ;
- pour ceux qui **participent à la gestion quantitative**, une **diminution de 20 % en grandes cultures et de 0 % en cultures spécialisées des volumes restants**. Sont considérées comme cultures spécialisées les asperges, carottes, maraîchage, horticulture, pépinière, gazon, arboriculture, plantes aromatiques, production sous serre et tomates. Les restrictions volumétriques s'appliquent sur l'index du 1er juillet ou à défaut le dernier index connu.

Il manquait des index au 1^{er} Juillet : pour ceux qui n'ont pas renvoyé leurs index, la DDT va vous contacter afin de vous inciter à vous mettre en règle rapidement.

Le formulaire de saisie des index, envoyé avec l'Irri.pl@ine n°82, est à renvoyer par fax (01 64 37 17 08) ou mail (irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr)

RIVIERES

L'Arrêté Préfectoral n° 2011/DDT/SEPR/298 lève les mesures de restriction des usages de l'eau au **seuil d'alerte sur le bassin du Lunain** et constate le **franchissement du seuil de crise sur le bassin de l'Orvanne**.

✓ **Situation de crise sur l'Orvanne :**

- **prélèvements en rivières et dans leurs lits majeurs interdits** pour l'irrigation des **Grandes Cultures**, et **interdits entre 8 h et 20 h** pour les **cultures légumières et maraîchères** ;
- prélèvements par forages **interdits entre 12 h et 20 h et du vendredi 8 h au dimanche 20 h** pour l'irrigation des **Grandes Cultures**, et **autorisés** pour les **cultures légumières et maraîchères**.

Communes concernées par l'Orvanne en situation de crise

BLENNES	FLAGY	THOURY-FEROTTES
DIANT	MONTARLOT	VENEUX-LES-SABLONS
DORMELLES	MONTMACHOUX	VILLECERF
ECUELLES	MORET-SUR-LOING	VILLE-SAINT-JACQUES
EPISY	NOISY-RUDIGNON	VOULX
ESMANS	SAINT-ANGE-LE-VIEL	

✓ **Situation d'alerte sur : Beuvronne, Loing, 2 Morin, Ourcq et Théroutanne**

L'Arrêté n° 2011/DDT/SEPR/319 constate le **franchissement du seuil d'alerte sur le bassin du Loing**.

Les mesures de restrictions et d'interdiction prescrites par l'arrêté cadre, hormis les consommations d'irrigation dans le système de gestion Beauce (ouest du Loing), s'appliquent donc sur ce secteur, à savoir : interdiction de l'irrigation sur grandes cultures de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h ; irrigation des cultures légumières et maraîchères, économies d'eau.

L'Arrêté n° 2011/DDT/SEPR/303 constate le **franchissement du seuil d'alerte sur les bassins du Grand et du Petit Morin** :

L'Arrêté n° 2011/DDT/SEPR/302 constate le **franchissement du seuil d'alerte** pour la **Beuvronne, l'Ourcq et la Théroutanne**.

Les mesures de restrictions et d'interdiction prescrites par l'arrêté cadre s'appliquent donc sur ces secteurs, à savoir :

- **interdiction** de l'irrigation sur **grandes cultures de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h** ;
- irrigation des **cultures légumières et maraîchères, économies d'eau**.

La liste des communes concernées est en annexe de cet irri.pl@ine.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites



✓ Liste des communes concernées par les nouvelles restrictions d'irrigation

Communes Champigny Ouest en situation de crise		
ANDREZEL	FEROLLES-ATTILLY	PAMFOU
ARGENTIERES	FONTAINE-LE-PORT	PECY
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	FONTAINS	PEZARCHES
BANNOST-VILLEGAGNON	FONTENAILLES	PLESSIS-FEU-AUSSOUX (LE)
BEAUVOIR	FONTENAY-TRESIGNY	PONTAULT-COMBAULT
BERNAY-VILBERT	FORGES	PONTCARRE
BEZALLES	FOUJU	PRESLES-EN-BRIE
BLANDY-LES-TOURS	GASTINS	QUIERS
BOISDON	GRANDE-PAROISSE (LA)	RAMPILLON
BOISSETTES	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	REAU
BOISSISE-LA-BERTRAND	GRETZ-ARMAINVILLIERS	ROISSY-EN-BRIE
BOMBON	GRISY-SUISNES	ROZAY-EN-BRIE
BREAU	GUIGNES	RUBELLES
BRIE-COMTE-ROBERT	HAUTEFEUILLE	SAINT-GERMAIN-LAVAL
CESSON	HERICY	SAINT-GERMAIN-LAXIS
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	HOUSSAYE-EN-BRIE(LA)	SAINT-JUST-EN-BRIE
CHAMPDEUIL	JOSSIGNY	SAINT-MERY
CHAMPEAUX	JOUY-LE-CHATEL	SAINT-OUEN-EN-BRIE
CHAPELLE-GAUTHIER (LA)	LAVAL-EN-BRIE	SALINS
CHAPELLE-IGER (LA)	LESIGNY	SAMOREAU
CHAPELLE-RABLAIS (LA)	LIEUSAIN	SAVIGNY-LE-TEMPLE
CHAPELLES-BOURBON (LES)	LIMOGES-FOURCHES	SEINE-PORT
CHARTRETTES	LISSY	SERRIS
CHATEAUBLEAU	LIVERDY-EN-BRIE	SERVON
CHATELET-EN-BRIE (LE)	LIVRY-SUR-SEINE	SIVRY-COURTRY
CHATILLON-LA-BORDE	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	SOIGNOLLES-EN-BRIE
CHATRES	MACHAULT	SOLERS
CHAUMES-EN-BRIE	MAINCY	TOUQUIN
CHENOISE	MAISON-ROUGE	TOURNAN-EN-BRIE
CHEVRY-COSSIGNY	MARLES-EN-BRIE	VALENCE-EN-BRIE
CLOS-FONTAINE	MEE-SUR-SEINE	VANVILLE
COMBS-LA-VILLE	MEIGNEUX	VAUDOY-EN-BRIE
COUBERT	MELUN	VAUX-LE-PENIL
COURPALAY	MOISENAY	VERNEUIL-L'ETANG
COURQUETAINE	MOISSY-CRAMAYEL	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
COURTOMER	MONTEREAU-FAULT-YONNE	VERT-SAINT-DENIS
COUTENCON	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	VIEUX-CHAMPAGNE
CREVECOEUR-EN-BRIE	MONTIGNY-LENCOUP	VILLENEUVE-LE-COMTE
CRISENOY	MORMANT	VILLENEUVE-LES-BORDES
CROIX-EN-BRIE (LA)	MORTCERF	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
ECHOUBOULAINS	NANDY	VOINSLES
ECRENNES (LES)	NANGIS	VOISENON
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	VULAINES-SUR-SEINE
FAVIERES	OZOIR-LA-FERRIERE	YEBLES
FERICY	OZOUER-LE-VOULGIS	

Communes du bassin versant de la Beuvronne en situation d'alerte

ANNET-SUR-MARNE	LONGPERRIER	PIN (LE)
CHARNY	MAUREGARD	PLESSIS-AUX-BOIS (LE)
CLAYE-SOUILLY	MESNIL-AMELOT (LE)	PLESSIS-L'EVEQUE (LE)
COMPANS	MESSY	SAINT-MARD
CUISY	MITRY-MORY	SAINT-MESMES
DAMMARTIN-EN-GOELE	MONTGE-EN-GOELE	THIEUX
FRESNES-SUR-MARNE	MOUSSY-LE-NEUF	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN
GRESSY	MOUSSY-LE-VIEUX	VILLEPARISIS
JABLINES	NANTOUILLET	VILLEVAUDE
JUILLY	OTHIS	VINANTES

Communes concernées par le Loing en situation d'alerte

ARVILLE	EGREVILLE	MONTCOURT-FROMONVILLE
AUFFERVILLE	FAY-LES-NEMOURS	MONTIGNY-SUR-LOING
BAGNEAUX-SUR-LOING	FONTAINEBLEAU	NEMOURS
BOUGLIGNY	GARENTREVILLE	OBSONVILLE
BOURRON-MARLOTTE	GENEVRAYE (LA)	ORMESSON
BRANSLES	GREZ-SUR-LOING	POLIGNY
BURCY	GUERCHEVILLE	RECLOSES
CHARENTREUX	ICHY	REMAUVILLE
CHATEAU-LONDON	LARCHANT	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
CHATENOY	MADELEINE-SUR-LOING (LA)	SOUPPES-SUR-LOING
CHEVRAINVILLIERS	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	VILLIERS-SOUS-GREZ
DARVAULT		

Communes du bassin versant du Grand-Morin en situation d'alerte

AMILLIS	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	QUINCY-VOISINS
AUGERS-EN-BRIE	DOUE	REBAIS
AULNOY	ESBLY	SABLONNIERES
BAILLY-ROMAINVILLIERS	FAREMOUTIERS	SAINT-AUGUSTIN
BEAUTHEIL	FERTE-GAUCHER (LA)	SAINT-BARTHELEMY
BELLOT	FRETOY	SAINT-CYR-SUR-MORIN
BETON-BAZOCES	GIREMOUTIERS	SAINT-DENIS-LES-REBAIS
BOISSY-LE-CHATEL	GUERARD	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE
BOULEURS	HAUTE-MAISON(LA)	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
BOUTIGNY	JOUARRE	SAINT-LEGER
CELLE-SUR-MORIN (LA)	JOUY-SUR-MORIN	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
CERNEUX	LESCHEROLLES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
CHAILLY-EN-BRIE	LEUDON-EN-BRIE	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET
CHAMPCENEST	MAGNY-LE-HONGRE	SAINT-REMY-LA-VANNE
LA CHAPELLE-MOUTILS	MAISONCELLES-EN-BRIE	SAINTS
CHARTRONGES	LES MARETS	SAINT-SIMEON
CHAUFFRY	MAROLLES-EN-BRIE	SANCY-LES-MEAUX
CHEVRU	MAUPERTHUIS	SANCY-LES-PROVINS
CHOISY-EN-BRIE	MEILLERAY	SIGNY-SIGNETS
CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	MONTCEAUX-LES-PROVINS	TIGEAUX
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	MONTDAUPHIN	TRETOIRE (LA)
COULOMMES	MONTENILS	VAUCOURTOIS
COULOMMIERS	MONTOLIVET	VERDELOT
COUPVRAY	MONTRY	VILLEMAREUIL
COURTACON	MOUROUX	VILLIERS-SAINTE-GEORGES
COUTEVROULT	PIERRE-LEVEE	VILLIERS-SUR-MORIN
CRECY-LA-CHAPELLE	POMMEUSE	VOULANGIS
DAGNY		

Communes du bassin versant du Petit-Morin en situation d'alerte

BASSEVELLE	HONDEVILLIERS	SAINT-OUEN-SUR-MORIN
BOITRON	ORLY-SUR-MORIN	SEPT-SORTS
BUSSIÈRES	REUIL-EN-BRIE	VILLENEUVE-SUR-BELLOT
FERTE-SOUS-JOUARRE (LA)	SAACY-SUR-MARNE	

Communes du bassin versant de l'Ourcq en situation d'alerte

COCHEREL	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	OCQUERRE
COULOMBS-EN-VALOIS	LIZY-SUR-OURCQ	TANCROU
CROUY-SUR-OURCQ	MARY-SUR-MARNE	VENDREST
DHUISY	MAY-EN-MULTIEN	

Communes du bassin versant de la Thérrouanne en situation d'alerte

BARCY	MARCHEMORET	PUISIEUX
CONGIS-SUR-THEROUANNE	MARCILLY	SAINT-PATHUS
DOUY-LA-RAMEE	MONTHYON	SAINT-SOUPPLETS
ETREPILLY	OISSERY	TROCY-EN-MULTIEN
FORFRY	PLESSIS-PLACY (LE)	VINCY-MANOEUVRE
GESVRES-LE-CHAPITRE		



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



avec la contribution financière du
compte d'affectation spéciale
« Développement agricole et rural »